

# Communication de la Commission européenne

## 3 mars 2010

### **Initiative phare : «Une plateforme européenne contre la pauvreté»**

Dans le prolongement de l'actuelle Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'objectif est de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale, de sensibiliser le public et de reconnaître les droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en leur donnant les moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera :

- de faire évoluer la méthode ouverte de coordination en matière d'exclusion et de protection sociales vers une plateforme de coopération, de révision par les pairs et d'échange de bonnes pratiques, et vers un instrument visant à stimuler l'engagement des acteurs publics et privés, et d'adopter des mesures concrètes, y compris grâce à un soutien ciblé des Fonds structurels, notamment du FSE ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables, notamment en proposant aux communautés défavorisées des solutions innovantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi, de lutter contre les discriminations (par exemple à l'égard des handicapés) et de mettre sur pied une nouvelle stratégie pour l'intégration des immigrants pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs capacités ;
- d'évaluer la pertinence et la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite et de rechercher des solutions pour améliorer l'accès aux systèmes de soins de santé.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher :

- à promouvoir la responsabilité collective et individuelle partagée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- à créer et à appliquer des mesures répondant aux particularités des groupes à risque (familles monoparentales, femmes âgées, minorités, Roms, personnes handicapées et sans abris) ;
- à mobiliser pleinement leurs systèmes de sécurité sociale et de retraite afin de garantir une aide au revenu et un accès aux soins de santé adéquats.